



Opération de Développement Rural de Beauvechain

Consultation villageoise n°2 – Tourinnes-La-Grosse

Le 21 mars 2024 – compte rendu de la séance

Participant.e.s :

- Pour les **citoyens** : 20 personnes
- Pour les **mandataires communaux** : 6 personnes
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (2)** : Simon DE PAEPE, Laetitia LAMARCO

Annexes :

- Présentation FRW
- Présentation ICEDD
- Résultat du travail en sous-groupes

ORDRE DU JOUR

1	Introduction	1
2	Présentation générale de l'Opération de Développement Rural	1
3	Présentation du Pré-Diagnostic par l'ICEDD	3
4	Consultation par thématiques : diagnostic et idées de projets	4
5	Présentation des étapes suivantes et constitution de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)	5
6	Conclusion	6

1 INTRODUCTION

L'Echevine du Développement Rural, Brigitte WIAUX souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence. La web radio de Beauvechain B+ enregistre ce soir la réunion, qui sera disponible en podcast dès le lundi 25 mars sur radiobplus.be

Elle explique le lancement de la troisième Opération de Développement Rural (ODR) qui est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens les projets à venir. Elle rappelle l'historique des deux premières opérations de développement rural ainsi que les principales réalisations.

Ensuite, elle remercie les agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement, et leur cède la parole.

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Les agents de développement FRW rappellent le cadre des ODR, et notamment :

- **L'intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
 - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
 - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;

- de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
 - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
 - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
 - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
 - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.) ;
 - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
 - d'impulser certaines réflexions ;
 - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
 - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
 - Le bureau d'étude, qui sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Beauvechain. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.
- Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.
 - Le bureau d'étude ICEDD a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des présentes consultations
 - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises
- Il est précisé que le bureau d'études est chargé de réaliser une évaluation de la précédente Opération de Développement Rural. Par ailleurs, les rapports annuels de la précédente ODR sont publiés systématiquement sur le site internet communal, rubrique développement rural : <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/developpement-rural>

Questions / réponses :

- Pendant la phase d'élaboration, la population va être consultée à différentes reprises : pouvez-vous préciser à quels moments et de quelle manière ?
 - ↳ FRW : Pour commencer, nous réalisons des consultations en présentiel dans tous les villages (mars et avril 2024). Puis, nous consulterons les enfants et les jeunes en avril et mai 2024, ainsi que les

associations et les différentes commissions de la Commune. Début 2025, après la période de prudence électorale sur laquelle nous reviendrons, une première consultation en ligne sera lancée auprès de tous les citoyens afin connaître leurs idées de projets. Une réunion « hackathon » sera ensuite organisée au moment stratégique de définir les 30 projets d'avenir pour Beauvechain. Enfin, une dernière consultation en ligne sera proposée pour plébisciter et enrichir les projets déterminés. Il y aura également en parallèle toutes les réunions de la CLDR qui seront organisées pour suivre et valider toutes les étapes de l'élaboration.

- On parle de « Diagnostic participatif » : à quel moment les habitants vont-ils pouvoir donner leur avis ? Le diagnostic territorial réalisé par l'ICEDD est factuel et certains manquements sont à signaler.
 - ↳ FRW : Le bureau d'étude ICEDD vient en effet de réaliser un diagnostic objectif. Toutes les consultations villageoises menées actuellement servent à confronter ce diagnostic au ressenti de la population. Dans la deuxième partie de soirée, vous allez pouvoir réagir sur ce diagnostic, expliquer quelles sont selon vous les forces et faiblesses du territoire. Le bureau d'étude va ensuite écrire le diagnostic partagé (durant l'été 2024) qui sera un document reprenant la vision objective du territoire et la vision « subjective / vécue » des habitants.

3 PRÉSENTATION DU PRÉ-DIAGNOSTIC

La Fondation Rurale de Wallonie présente le diagnostic territorial réalisé par l'ICEDD.

La synthèse, d'une durée de 15 – 20 minutes, traverse 9 grandes thématiques :

- Portrait général du territoire
- Gouvernance
- Démographie et logement
- Paysage, urbanisme et patrimoine
- Mobilité
- Environnement
- Énergie et réseaux
- Activités économiques
- Services, équipements, lieux de vie

Les points forts et les points faibles sont, à chaque fois, explicités (cf. présentation annexe).

Questions / réponses :

- Vous avez parlé des projets réalisés du PCDR (32/38) et des objectifs atteints. Sur quelle base est fondée cette analyse et comment y avoir accès ? Dans le diagnostic territorial, il n'y a pas de précision. Comment vérifier si les objectifs ont été atteints ou pas ?
 - ↳ FRW : Pour chaque projet du PCDR et donc pour chaque réalisation, il y a des objectifs qui sont définis dans une fiche-projet. Le lien entre le projet et la stratégie du PCDR est à chaque fois repris. Sur cette base-là, le bureau d'étude analyse in fine les projets réalisés et en cours, en lien avec les objectifs du PCDR et la stratégie. Il peut faire la démonstration que les axes de développement ont été rencontrés. La FRW prend cependant bonne note du manque d'une évaluation détaillée dans le diagnostic territorial et l'évoquera au bureau d'étude.
- Dans le diagnostic, Beauvechain est parfois comparé à Jodoigne ou Nivelles, notamment au niveau du cluster. Pourquoi ne pas se baser sur des communes semblables afin de partager des bonnes pratiques ?
 - ↳ FRW : L'information concernant les manquements de comparaison pour le cluster sera communiquée au bureau d'étude.

- Y aura-t-il une phase d'amendement du diagnostic territorial actuel avant validation ?
↳ FRW : l'amendement et la validation du diagnostic seront soumis à la CLDR et au Collège communal.
- Le travail de diagnostic est remarquable mais il y a quelques manquements. Les hameaux de La Bruyère, de Mille et l'Ecluse manquent dans l'analyse.
↳ FRW : Le village de l'Ecluse est bien inclus dans l'analyse du diagnostic et dans les consultations. La Bruyère est rattachée à Beauvechain et sera consultée lors d'une même soirée de consultation. Le Hameau de Mille est également relié à Hamme-Mille.
- Création et entretien de sentiers : il n'y a pas un mot sur les sentiers dans le diagnostic. Il faut ajouter des explications.
↳ FRW : Cette information sera communiquée au bureau d'étude pour complément.
- Vous avez cité la plateforme « Mon Opinion » : nous n'en avons jamais entendu parlée. C'est totalement obscur. Pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit ?
↳ B. WIAUX : le Conseil communal a voté l'adhésion à cette plateforme. Dans les faits, elle existe mais il n'est pas certain que cette plateforme ait déjà été utilisée. Il faudra poser la question de son développement à l'Echevin porteur de ce projet, M. Benjamin Goes, afin d'avoir plus d'informations. Le Collège communal devra estimer s'il est nécessaire de maintenir ou pas cette plateforme, sachant que nous utilisons aussi la plateforme participative de la FRW dans le cadre de l'ODR.

4 CONSULTATION PAR THÉMATIQUES : DIAGNOSTIC ET IDÉES DE PROJETS

L'objectif de ce temps de travail est de permettre aux participants de partager ce qui, pour eux, sont les atouts et les faiblesses du territoire, afin de compléter le diagnostic réalisé par l'auteur avec leurs perceptions. Les résultats compilés de ce travail seront le diagnostic partagé du Programme Communal de Développement Rural (PCDR). De plus, les participants sont également invités à partager leurs premières idées de projets pour l'avenir de Beauvechain.

Les participants sont répartis en sous-groupes de maximum 6 personnes. Pendant 75 minutes, les différents sous-groupes sont amenés à réfléchir aux atouts et aux faiblesses de la commune sur les 5 thématiques traitées. Ils disposent à chaque fois de 15 minutes pour échanger, mettre leurs idées en commun et les retranscrire sur les panneaux à l'aide de post-it.

Les 5 thématiques font chacune l'objet d'un panneau avec ses sous-thématiques, à savoir :

- **Cadre de vie de Beauvechain** (Aménagement du territoire, urbanisme, logement, sécurité, patrimoine, espaces publics, infrastructures et équipements, paysages...)
- **Travailler consommer à Beauvechain** (agriculture, entreprises, commerces, tourisme, artisanat, emploi, formation, zones d'activité économique, produits locaux, PME, HoReCa, ...)
- **Vivre ensemble à Beauvechain** (services à la population, enseignement, cohésion sociale, petite enfance/enfance, jeunesse, vie associative, sportive et culturelle, aînés, lieux de rencontre, vie de quartier, information et communication, démocratie locale, ...)
- **Développement durable à Beauvechain** (énergie, environnement, nature, transition socio-écologique, déchets, propreté)
- **Se déplacer à Beauvechain** (mobilité active, transports en commun, mobilité partagée, voiture...)

Les participants peuvent ajouter des atouts (post-it vert), des faiblesses (post-it orange) ainsi que des idées de projets (post-it bleu). Toutes les 15 minutes, les participants passent sur une autre table, prennent connaissance de ce qui a été mis et complètent les idées.

Les participants disposent également d'une carte de leur village, ainsi que d'une carte de l'entité pour les aider dans la réflexion. Les slides synthétiques « atouts/faiblesses » réalisées par l'ICEDD ont également été imprimées et mises à la disposition des participants.

En annexe se trouve le résumé du diagnostic et des idées de projets des habitants par grand thème. Les propositions qui sont proposées par plusieurs personnes sont marquées de « +++ ». Les éléments de diagnostic du bureau d'études de l'ICEDD se trouvent dans la présentation annexée au compte-rendu.

5 PRÉSENTATION DES ÉTAPES SUIVANTES ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

La FRW explique les suites du processus : Une fois le cycle de consultations clôturé, une période de pause électorale aura lieu. En effet, en prévision des élections communales et provinciales qui se tiendront le 13 octobre, la Ministre de la Ruralité, Madame Tellier, a demandé aux communes de suspendre l'organisation de réunions d'informations et de consultations publiques en lien avec l'ODR entre le 1^{er} juin et l'installation des nouveaux conseils communaux. Pendant ce temps de trêve, l'ICEDD analysera avec la Commune les résultats des différentes consultations villageoises et des publics cibles. Après l'installation du nouveau conseil communal de Beauvechain, plusieurs phases de consultations en ligne des citoyens auront lieu (sous réserve de validation du nouveau Conseil communal), afin de proposer à tous ceux qui n'ont pas pu se rendre aux consultations villageoises en présentiel, d'émettre leurs idées de projets puis dans un second temps, de plébisciter et d'enrichir les projets pour leur commune.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de la nouvelle ODR sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune. La composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du nouveau Conseil communal en fin d'année et d'une validation par la Ministre de la Ruralité. Elle se réunira une première fois en janvier 2025.

La FRW rappelle les traits principaux et missions de la CLDR : La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quarts de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait que la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Beauvechain (village, genre, secteur professionnel et associatif...). Il est à noter qu'une CLDR existe actuellement à Beauvechain. Elle est composée de 20 membres. Chaque membre a reçu un courrier pour connaître leur intention de poursuivre leur mandat pour la prochaine ODR. L'objectif sera donc de renforcer les rangs de la CLDR.

Concrètement, tout habitant de Beauvechain peut poser sa candidature jusqu'au 31 mai 2024. Toutes les informations et le formulaire de candidature se retrouvent en format papier à la sortie de la réunion ou sur le site communal, rubrique « participation citoyenne » : <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/participation-citoyenne/commission-locale-de-developpement-rural-cldr>

Questions/réponses :

- La représentativité de la CLDR à la population figure-t-elle toujours dans le décret ?
↳ FRW : En effet, cette notion y figure toujours (Art 6.) : « *Les membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population* ». Dans les faits, il est difficile de tendre à un équilibre parfait, même si le souhait est d'avoir une diversité la plus large au sein d'une CLDR. La répartition entre villages est bien souvent respectée, tout comme l'équilibre des genres. Pour ce qui concerne la diversité des âges, c'est le critère plus compliqué. En réalité, les CLDR ont souvent une sur-représentation de membres de 45 ans et plus. Les jeunes sont moins nombreux, plus difficiles à accrocher. C'est pour cela que des consultations cibles sont proposées, pour ne pas oublier leurs voix et leurs besoins.
- Quid de l'évaluation du PCDR ET de la CLDR ? Avez-vous des critères d'évaluation ? Pourriez-vous analyser ce qui n'a pas marché et analyser comment améliorer la dynamique de la CLDR ?
↳ FRW : L'évaluation du PCDR précédent est rendu obligatoire au lancement d'une nouvelle ODR. Cela figure dans le décret mais il n'y a pas de critères obligatoires à remplir ou de direction imposée. Le travail d'évaluation peut se réaliser également à mi-parcours du PCDR et en fin de mise en œuvre avec la CLDR.
- Priorisation des projets du PCDR : la CLDR a-t-elle vraiment son mot à dire ?
↳ FRW : Tout à fait. Ce travail de priorisation est réalisé durant les séances de CLDR et nous travaillons au consensus, menons des débats, des groupes de travail... Parfois, une phase de votes est nécessaire. Le travail de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus au cœur même de l'existence de la CLDR.
- Pourquoi le dépôt des candidatures s'arrête-t-il au 31 mai ?
↳ FRW : Le dépôt s'arrête au 31 mai à cause de la période de prudence pré-électorale imposée par la Ministre de la Ruralité. La Commune ne peut plus recueillir de candidatures pour la CLDR entre le 1^{er} juin et l'installation du nouveau Conseil communal (novembre). Si nécessaire, en cas de manque de candidatures, la Commune pourrait prévoir de relancer l'appel à candidatures en fin d'année.
- Pouvez-vous rappeler par qui sera désignée la CLDR ?
↳ FRW : Ce sera le nouveau Conseil communal qui approuvera la composition, en fin d'année 2024.

6 CONCLUSION

Avant de clôturer la rencontre, la FRW encourage les participants à informer les citoyens des prochaines rencontres villageoises et de l'appel à candidatures pour la CLDR. Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet, page FB...).

L'Echevine de la Ruralité, Brigitte WIAUX, remercie les participants pour l'ensemble de leurs contributions.

Fin de la réunion

Toute remarque relative à ce compte-rendu est à signaler, dans les 10 jours de sa réception, à la FRW : Simon De Paepe et Laetitia Lamacq (010 237 800; s.depaepe@frw.be ; l.lamacq@frw.be)